

Secrétariat général

Direction du Travail et de l'Emploi

**Inspection du travail
Section 2**

12, rue de Verdun
Immeuble Gallieni II - B.P. 141
98845 - Nouméa Cedex

☎ 27 55 72 - ☎ 27 04 94

Email : dt@gouv.nc

Site : <http://www.dtn.c.gouv.nc>

CS06-2800-*AS* DTE/SIT2/LD/mb

11 MAI 2006

PROVINCE SUD Direction des Ressources Naturelles	ARRIVÉE LE 16 MAI 2006								
	N° 3357								
	D	DA	BA	BC	BP	HA	EN	AT	AUTR
AFFECTÉ				X					
COPIE									
OBSERVATIONS									

Monsieur le directeur,

J'accuse réception de votre courrier du 28 avril 2006, par lequel vous sollicitez mon avis sur un dossier concernant l'exploitation, par la société AUTOPLAT, d'un atelier de dépollution, sis rue Nobel - Ducos - commune de Nouméa.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer les observations suivantes :

Il est possible que des pièces d'origine non européenne contiennent de l'amiante (plaquettes de freins, embrayages, isolant, échappement), l'importation de produits amiantés en Nouvelle-Calédonie n'étant pas interdite.

L'exposition aux fibres peut être létale.

Par ailleurs, la cuve d'air comprimé présente un risque de dommages corporels en cas de déflagration.

Il convient d'envisager les risques énoncés ci-dessus.

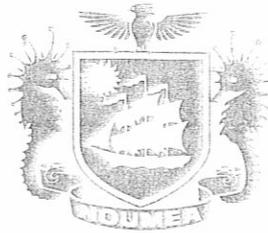
Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma parfaite considération.

L'INSPECTEUR DU TRAVAIL,

[Signature]
Luc DEVILLERS

Directeur des ressources naturelles par intérim
Direction des ressources naturelles
Bureau des installations classées
BP 3718 - 98846 NOUMEA CEDEX

GO/MH/N° 3047
**Direction Générale des
 Services Techniques**



Service Administratif

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 12 JUIN 2006										
Direction des Ressources Naturelles	N° 3873										
	D	DA	BA	BIC	BPA	HA	ENJ	PPF	Autre		
AFFECTE				X							
COPIE											
OBSERVATIONS											

Le - 7 JUIN 2006

Le Maire

à

Monsieur le Directeur
 des Ressources Naturelles
 de la Province Sud
 BP 3718
 98846 NOUMÉA CEDEX

Affaire suivie par :

Référence : V/lettre du 28 avril 2006
 enregistrée en mairie sous le n° 13908
 Objet : Exploitation de la société AUTOPLAT
 d'un atelier de dépollution sis rue Nobel à Ducos

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, vous m'avez soumis pour avis le dossier d'installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre de l'exploitation par la société AUTOPLAT d'un atelier de dépollution sis rue Nobel à Ducos.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les observations suivantes :

- Les constructions existantes sur le lot sis au n° 35 de la rue Nobel ne sont pas conformes au règlement du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) de la Ville de Nouméa en vigueur, notamment sur les points énumérés ci-après :
 - l'implantation des constructions est en limite de la rue Nobel alors qu'elle devrait être à 3,00 mètres au minimum ;
 - l'aspect des constructions est non-conforme au cahier des prescriptions et recommandations architecturales ;
 - absence d'espaces verts.

Dans ces conditions, ces constructions ne peuvent être régularisées par l'obtention d'un permis de construire.

./.

- Par ailleurs, il convient de prévoir un poteau incendie, à l'angle des rues Nobel pour la sécurité incendie.
- Enfin, la Ville attire l'attention sur la faible part des eaux transitant par le séparateur d'hydrocarbures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des **Services Techniques**

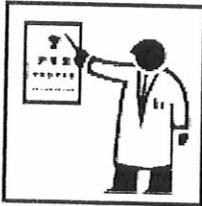
Géry TRAN AP



S.M.I.T.
Service Médical Interentreprises du Travail
2 rue Martial Danton - Normandie -
98800 Nouméa
Nouvelle Calédonie

Dr Patrick DUBOIS
Médecin du travail
Tel (687) 35 23 52
Fax (687) 35 23 50

le 08 juin 2006



PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE	13 JUN 2006								
Direction des Ressources Naturelles	N° 3889	D	DA	SA	BIC	BPA	SA	ENC	PET	Autre
AFFECTE										
COPIE										
OBSERVATIONS										

Bureau des Installations Classées
Direction des Ressources Naturelles
Province Sud
BP 3718 98846 NOUMEA Cedex

Objet : avis sur dossier installations classées AUTOPLAT, atelier de dépollution, Ducos

Les points suivants ont attiré mon attention :

Santé publique : la lutte contre les moustiques par des larvicides et des insecticides me parait difficile et risquée dans une zone de mangroves et sur une industries multipliant les gîtes larvaires, il me parait opportun de préférer ou d'ajouter un traitement par des produits inoffensifs pour les salariés type attracteurs destructeurs de moustiques combinant gaz carbonique, chaleur, humidité, acide lactique et acide octenol (voir sites Internet suivants :

www.killthesuckers.com.au

www.northlineexpress.com puis mosquito trap

www.mosquitotrapcontrol.com

ou équivalent)

Risques professionnels :

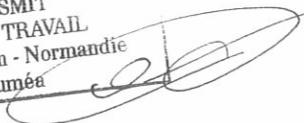
risque amiante le risque d'inhalation de poussière d'amiante persiste lors des démontages et du travail sur les zones de friction des véhicules (frein embrayage). Un nettoyage de dépollution est indispensable avant intervention, l'utilisation d'air comprimé ou de liquide sous pression (karcher) ne sont pas recommandées. Une procédure est à mettre en place favorisant l'usage de produits de nettoyage ou d'eau à faible pression

risque bruit : un capotage et un éloignement des compresseurs de la zone de travail est vivement recommandé

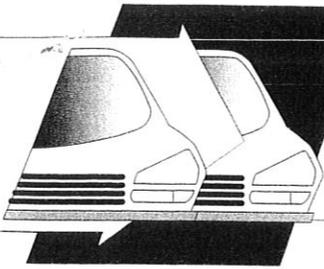
risque vibration et geste répétitif : l'usage intensif de clés à choc est pourvoyeurs de fréquentes pathologies articulaires des avant bras et des mains, l'usage de clés légères est recommandés et surtout pour les clés lourdes la mise en place d'une assistance type balancier ou contrepoids permet de limiter les contraintes de poignet lors des manipulations.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter

Dr Patrick DUBOIS
N° 11148 S . SMT
MEDECINE DU TRAVAIL
2 rue Martial Danton - Normandie
98800 Nouméa



Dr Patrick Dubois



VÉHICULES - PIÈCES DÉTACHÉES

ACHAT - VENTE - NEUF - OCCASION

AUTOPLAT

Nouméa le, 15 juin 2006

PROVINCE SUD Direction des Ressources Naturelles	ARRIVÉE LE	21 JUIN 2006								
	N°	4128								
	D	DA	BA	BIC	BPA	HA	ENV	PRT	Autre	
AFFECTE				X						
COPIE										
OBSERVATIONS										

A Bureau des installations classées
 Direction des ressources naturelles
 Province Sud
 Att : Mr ZELNER
 BP 3718
 98846 NOUMEA CEDEX

Objet : installation classée AUTOPLAT

Monsieur,

Suite à un courrier qui nous a été adressé par le Service Médical interentreprises du Travail (Dr DUBOIS), nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été sensibilisés sur les différents points évoqués.

Aussi nous sommes déjà en contact avec la Société qui commercialise les appareils anti moustiques afin d'en faire l'acquisition.

Par ailleurs, nous étudions les mesures à prendre afin de diminuer au maximum les autres risques évoqués : amiante, bruit, vibration et gestes répétitifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie : SMIT

Le co-gérant
 Michel OLLIER

AUTOPLAT SARL au capital de 1.000.000 F CFP - 18, rue Ampère - B.P. 7264 - DUCOS
 98801 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie - B.N.C. : 14889 00081 81608901012 19
 Ridet : 346775.001 - RCS NEA 93 B 346775 - E-mail : autoplat@genius.nc

Service Vente pièces détachées :24.31.50
 Service Secrétariat, Comptabilité, Direction :24.35.75
 Service Commercial, Achat épaves :24.31.54 - 76 30 90 - 77 19 14
 Fax :27.31.62

